

Envoi : 22/12/2017

Réception par le Préfet : 22/12/2017

Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégalion
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2017-7-11-1

Séance du jeudi 21 décembre 2017

**POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE,
INTERNATIONALE
ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION,
MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme ORLANDI, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.
M. COUCHOT donne procuration à Mme MILLION.
Mme RAPP donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

EXCUSEES :

Mmes HELDERLE, JENN.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission des Actions, Relations Internationales et de la
Promotion du Bilinguisme émis lors de sa réunion du 24 novembre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 2 055 975 € et générera des recettes à hauteur de 146 955 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale, selon les modalités énoncées en annexe 1 de la présente délibération :
 - En dépenses :
 - en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 269 500 € et un crédit de paiement de 313 975 €,
 - En recettes :
 - en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 75 792 € et une recette de 146 955 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique en faveur de la promotion du bilinguisme, selon les modalités énoncées en annexe 2 de la présente délibération :
 - En dépenses :
 - en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 3 799 500 € et un crédit de paiement de 1 727 000 €,
 - en investissement, une autorisation de programme de 15 000 € et un crédit de paiement de 15 000 €.